

Nations Unies

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

QUARANTIÈME SESSION

Documents officiels*



CINQUIÈME COMMISSION

34ème séance

tenue le

mercredi 13 novembre 1985

à 10 h 30

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 34ème SEANCE

Président : M. TOMMO MONTHE (Cameroun)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINTS 116 et 117 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre 12. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Chapitre 13. Commission économique pour l'Afrique

Chapitre 14. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.5/40/SR.34

5 décembre 1985

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 11 h 10.

POINTS 116 et 117 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/40/3, A/40/6, A/40/7 et Add.1, A/40/38 et Add.1, et A/40/262; A/C.5/40/2 et Corr.1; A/C.5/40/CRP.1)

Première lecture (suite)

Chapitre 12. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

1. Le PRESIDENT signale que le Secrétaire général a demandé à ce chapitre l'ouverture d'un crédit de 49 006 300 dollars, montant qui a été ramené par le Comité consultatif à 48 993 800 dollars.
2. Mlle DURRANT (Jamaïque) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Yougoslavie à une séance précédente à propos des commissions économiques régionales. Se référant au chapitre 12.C.6, sous-programme 5 (Intégration et coopération économiques dans les Caraïbes), l'intervenante signale que les activités de fond du Bureau de Port of Spain figurent sous un seul programme et que les pays des Caraïbes ne profitent donc pas des autres programmes de la Commission, notamment dans le domaine de l'énergie. Il existe cependant des liens entre les programmes 12.C.5 et 12.C.6 et d'autres domaines intéressant la Commission. En outre, la délégation jamaïquaine espère que l'on nommera aux postes de la CEPALC intéressant les Caraïbes des fonctionnaires au fait des problèmes des pays de cette région, et que des considérations analogues s'appliqueront au recrutement de consultants. S'agissant de la création d'un poste P-3 dont le titulaire sera chargé de coordonner l'intégration des femmes au développement, la délégation jamaïquaine estime que ce poste devrait être inscrit au budget ordinaire. Il n'est pas possible, pour financer ce poste, de se servir des ressources prévues pour le poste P-5 mentionné au paragraphe 12.39. Par contre, il faudrait envisager de reclasser le poste P-3. La délégation jamaïquaine appuie les recommandations du Comité consultatif relatives à la CEPALC.
3. M. MURRAY (Trinité-et-Tobago) fait siennes les remarques de la représentante de la Jamaïque. La Trinité-et-Tobago est soucieuse de s'assurer que les ressources prévues sont bien employées. Le Comité de développement et de coopération des Caraïbes fait actuellement le point de ses travaux et il faut espérer que ses recommandations seront prises en considération lors de l'établissement du prochain projet de budget-programme. Il ne fait aucun doute que les ressources dont dispose le Bureau de Port of Spain sont insuffisantes.
4. M. PIERRE (Guyana) fait observer qu'en raison de leur position géographique, les Caraïbes sont délaissées, notamment à l'ONU. Il est indispensable de tenir compte du programme de travail de la CEPALC pour déterminer les ressources qui doivent lui être allouées. La délégation guyanaise appuie l'ouverture du crédit demandé pour la CEPALC, notamment pour ce qui est des éléments relatifs aux Caraïbes.

/...

5. Le PRESIDENT dit que s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide d'approuver les recommandations du Comité du programme et de la coordination figurant aux paragraphes 646 à 648 de son rapport.

6. Il en est ainsi décidé.

7. Sur la demande du représentant des Etats-Unis, il est procédé au vote enregistré sur la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 48 993 800 dollars au chapitre 12 pour l'exercice biennal 1986-1987.

8. Mme SHEAROUSE (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'elle votera contre l'ouverture du crédit demandé, la délégation américaine étant par principe hostile à la création de nouveaux postes.

Votent pour : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Birmanie, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pérou, Pologne, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, France, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

9. Par 82 voix contre une, avec 11 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 48 993 800 dollars au chapitre 12, pour l'exercice biennal 1986-1987, est approuvée en première lecture.

10. M. PANESSO (Colombie) dit que s'il avait été présent lors du vote, il aurait voté pour l'ouverture du crédit demandé.

Chapitre 13. Commission économique pour l'Afrique (CEA)

11. Le PRESIDENT signale que le Secrétaire général a demandé à ce chapitre un crédit de 51 829 400 dollars, que le Comité consultatif recommande d'approuver.

/...

12. M. MOHI EL DIN (Soudan) estime que le taux de croissance réel accusé par le chapitre 13 (1,6 p. 100) ne reflète pas correctement la situation en Afrique. Il est regrettable que la crise que traverse ce continent et le fait qu'il doit persévéérer sur la voie du développement économique et social n'aient pas été pris en considération, et que l'amélioration des conditions de vie des peuples africains soit tributaire d'un taux de croissance arbitraire.

13. M. WORKU (Ethiopie) est d'accord sur le fait que le crédit demandé est insuffisant, compte tenu de la situation en Afrique, qui est la région la moins développée du monde. La CEA a de lourdes responsabilités, dont elle ne pourra s'acquitter que si la communauté internationale lui fournit les ressources nécessaires. La Commission devrait reconnaître la gravité de la situation et approuver par consensus le crédit demandé, ainsi que tout crédit supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire.

14. M. LADJOUZI (Algérie) rappelle qu'à la seconde session ordinaire du Conseil économique et social, qui s'est tenue à Genève en juillet 1985, le représentant du Secrétaire général avait déclaré que la situation économique en Afrique serait l'un des paramètres retenus pour l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987. La délégation algérienne ne voit guère comment les crédits demandés pour la CEA traduisent cette affirmation. En particulier, il tient à savoir si les décisions adoptées par le Conseil au sujet de la situation en Afrique ont été prises en considération. Avec un taux de croissance de 1,6 p. 100 seulement, il n'est pas certain que la CEA soit en mesure de jouer le rôle crucial qui lui incombe. En outre, d'autres commissions régionales, comme par exemple la Commission économique pour l'Europe, ont reçu un appui financier plus important que la CEA; la délégation algérienne aimerait savoir pourquoi.

15. M. NTAKIBIRORA (Burundi) estime également que le taux de croissance prévu pour la CEA ne tient pas suffisamment compte de la situation critique en Afrique. Au paragraphe 13.156 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 sont indiquées les ressources prévues pour engager des interprètes et des traducteurs indépendants pour assurer le service de réunions qui se tiendront en dehors d'Addis-Abeba. Etant donné qu'un programme de formation de traducteurs existe à la CEA depuis quelque temps déjà, la délégation burundaise aimerait savoir pourquoi on ne ferait pas appel au personnel formé dans le cadre de ce programme au lieu de recourir à du personnel indépendant. Le crédit demandé implique-t-il que le programme de formation a été un échec? A ce propos, M. Ntakibirora croit comprendre que certains traducteurs formés en 1982 n'ont toujours pas été recrutés.

16. M. NTSAMA (Cameroun) espère que la solidarité dont la communauté internationale a fait preuve pour aider l'Afrique à faire face aux catastrophes naturelles qui l'ont frappée incitera la Cinquième Commission à approuver l'ouverture du crédit demandé. Les besoins de l'Afrique en matière de développement sont énormes et il faut faire des efforts soutenus pour y répondre; or, les crédits recommandés pour la CEA suffisent à peine à couvrir les dépenses de fonctionnement. La délégation camerounaise est fermement convaincue que le principe de la croissance zéro ne devrait pas s'appliquer à l'Afrique.

17. M. MUDHO (Kenya) dit que, s'il avait été présent lors du vote sur le chapitre 12, il aurait voté pour l'ouverture du crédit demandé. La délégation kényenne espère que l'ouverture du crédit demandé pour le chapitre 13 sera approuvée par consensus.

18. M. FALL (Sénégal) souhaiterait que le Secrétariat consacre davantage d'attention aux programmes concernant l'Afrique et, partant, demande l'ouverture de crédits plus appropriés. Le Sénégal espère que le crédit demandé pour la CEA sera approuvé sans qu'il soit procédé à un vote.

19. M. MAKHTARI (Yémen) fait observer qu'en établissant le crédit demandé, le Secrétariat ne semble pas avoir tenu compte des difficultés économiques auxquelles se heurtent les pays africains.

20. M. MURRAY (Royaume-Uni) note que dans un certain nombre de cas, au chapitre 13, de même que dans d'autres chapitres, des ressources sont demandées au titre des frais de voyage aux fins de la collecte de renseignements pour l'établissement de rapports. Il espère que ces frais de voyage pourront être limités au minimum et les déplacements correspondants combinés, autant que possible, avec des voyages au titre de missions de fond. S'agissant du paragraphe 13.84 du projet de budget-programme, il souhaiterait avoir des informations générales concernant l'inclusion du produit vi) du sous-programme 3.1 et du produit i) du sous-programme 4.1 et voudrait savoir si les activités visées sont conformes aux procédures normales.

21. M. MONIRUZZAMAN (Bangladesh) dit que le projet de budget-programme ne reflète pas suffisamment l'attention prioritaire qui a été accordée aux problèmes économiques de l'Afrique dans diverses instances internationales. Le faible taux de croissance réelle des ressources de la CEA (1,6 p. 100) donne à penser que le vent de réforme qui agite l'Organisation souffle avec trop de force sur les pays africains. Il y a lieu d'espérer que le crédit demandé pour le chapitre 13 pourra être approuvé par consensus en témoignage, au moins, de la conscience que la Commission a de la situation critique en Afrique.

22. M. SCHLAFF (Bureau de la planification et de la coordination des programmes), répondant aux questions du représentant de l'Algérie, dit qu'avant d'établir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987, le Secrétaire général a défini des priorités générales, la priorité absolue étant accordée aux pays en développement. Dans ce contexte, la région africaine occupe une place particulière, comme le montre le taux de croissance réelle élevé des ressources de la CEA.

23. Les décisions prises par le Conseil économique et social à sa session d'été tenue à Genève ne sont pas prises en compte dans le projet de budget-programme qui était déjà en cours d'élaboration à la fin de 1984 et au début de 1985 afin de pouvoir être soumis en temps opportun au Comité consultatif et au CPC. Cependant, les grandes commissions sont à présent saisies de ces décisions dont les incidences administratives et financières et les incidences sur le budget-programme seront examinées le moment venu.

/...

(M. Schlaff)

24. S'agissant du programme de formation de traducteurs à Addis-Abeba, M. Schlaff donne au représentant du Burundi l'assurance que le Département des services de conférence est entièrement satisfait des résultats obtenus jusqu'à présent. Cinq traducteurs ayant suivi avec succès ce stage de formation sont à présent employés à plein temps à Addis-Abeba et un autre a été affecté au Siège. Trois autres stagiaires ont été formés mais n'ont pas encore été recrutés faute de postes disponibles. Toutefois, on espère qu'ils figureront au tableau des effectifs d'ici février 1986. En ce qui concerne la question du personnel temporaire nécessaire pour des travaux de traduction en dehors d'Addis-Abeba, il est plus économique de recruter des traducteurs indépendants pour les périodes de pointe que de maintenir des effectifs permanents importants tout au long de l'année.

25. A propos des produits mentionnés par le représentant du Royaume-Uni à la section C.7 du chapitre 13, l'établissement des projets de mémorandum mentionnés dans le produit i) du sous-programme 4.1 est conforme à la procédure normalement applicable dans les cas où il apparaît possible d'utiliser efficacement des ressources inscrites au budget ordinaire au service des intérêts connexes de l'ONU et d'organismes ou institutions apparentés. M. Schlaff n'est pas en mesure de fournir une réponse définitive concernant les services fonctionnels nécessaires à la réunion du Groupe des 77 organisée en vue de préparer la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement mentionnés au titre du produit vi) du sous-programme 3.1 et s'efforcera d'obtenir un complément d'information pour pouvoir répondre à cette question ultérieurement.

26. M. ANNAN (Directeur de la Division du budget) dit que dans la déclaration qu'il a faite à la 33ème séance, il a répondu dans une large mesure à la question du représentant de l'Algérie concernant les différents niveaux de ressources budgétaires allouées aux diverses commissions régionales. Comme les ressources sont limitées, il faut prendre en considération les besoins des commissions qui sont variables, notamment des dépenses locales et des dépenses prévues en matière d'infrastructure. On doit également tenir compte de facteurs historiques. Il faut veiller à ne pas fonder les décisions uniquement sur des statistiques et il convient de souligner que le taux de croissance budgétaire de la CEE, par exemple, est restée stable en dépit de dépenses d'infrastructure importantes, mais qui ne sont pas immédiatement apparentes à Genève, dépenses que le Secrétariat ne peut guère contrôler. A des fins de comparaison, il serait plus approprié de considérer les effectifs comme étant la principale ressource. Les tableaux d'effectifs pour 1985-1987 indiquent que la CEE dispose de 234 postes permanents inscrits au budget ordinaire, la CESAP en a 560, la CEPALC 591 et la CESAO 314. Avec 626 postes, le total pour la CEA est le plus élevé de tous.

27. Pour ce qui est de la situation économique en Afrique, il ne faut pas oublier que le Secrétaire général a approuvé la création du Bureau des opérations d'urgence en Afrique et le renforcement d'un certain nombre d'unités administratives existantes. Au nombre des mesures spéciales adoptées par le Secrétaire général, figurent des programmes distincts de ceux de la CEA et les allocations budgétaires correspondantes, de même que des activités financées au moyen de fonds extra-budgétaires. Ces mesures et les dépenses qui s'y rapportent ne sont pas prises en compte dans le chapitre 13 du projet de budget-programme.

/...

(M. Annan)

28. En réponse à la question du représentant du Royaume-Uni concernant les frais de voyage du personnel chargé de recueillir des renseignements pour l'établissement de rapports, la CEA a informé le Secrétariat que dans les conditions actuelles, il était difficile d'obtenir des gouvernements et des institutions régionales des données vitales pour la réalisation d'études, sans lesquelles les services de consultants ne peuvent pas être utilisés efficacement. Il est d'usage que des fonctionnaires chargés de recueillir ces données soient envoyés sur place autant que possible en même temps que des consultants effectuant des missions de fond. Toutefois, le Secrétariat prend note du fait qu'il faudrait redoubler d'efforts pour économiser les ressources dans ce domaine.

29. M. MOHI EL DIN (Soudan) dit que, contrairement à M. Schlaff, il ne pense pas que la croissance réelle des ressources de la CEA est élevée. Au cours du débat général sur les points 116 et 117 de l'ordre du jour, la délégation soudanaise a demandé que l'on réexamine la méthode utilisée pour évaluer le montant des ressources nécessaires. Les prévisions de dépenses pour le chapitre 13, qui ne correspondent pas aux priorités réelles, témoignent à l'évidence qu'un tel examen s'avère nécessaire.

30. M. LADJOUZI (Algérie) souscrit au point de vue du représentant du Soudan. Il est conscient que le chapitre 13 n'inclut pas toutes les dépenses consacrées à la situation en Afrique mais, quoi qu'il en soit, un taux de croissance réelle de 1,6 p. 100 est insuffisant pour permettre à la CEA de faire face même à ses propres tâches qui vont sans cesse croissant. En outre, le chapitre 13 ne couvre pas uniquement une unité administrative mais aussi un ensemble de programmes. Quant à la comparaison des ressources allouées aux diverses unités administratives, M. Ladjouzi ne partage pas l'avis de M. Annan concernant la nécessité de tenir systématiquement compte de facteurs historiques. Il est essentiel de définir, pour l'estimation des ressources nécessaires, une méthode qui puisse s'adapter à l'évolution des besoins et aux situations critiques.

31. M. BESTMAN (Libéria) dit que la délégation libérienne est favorable à la plus grande modération en matière budgétaire, à condition que ce principe soit appliqué de manière uniforme. Cependant, l'attention accordée aux besoins de l'Afrique dans le projet de budget n'est que de pure forme et ne se traduit pas par des engagements de ressources correspondants. Du fait de la faible croissance des ressources, la gestion de la CEA est presque un vain effort. La Commission a besoin d'un appui financier solide et la délégation libérienne demande au Secrétariat de réexaminer les prévisions de dépenses qu'il a établies.

32. Le PRESIDENT invite la Commission à prendre tout d'abord une décision sur les recommandations du CPC relatives au chapitre 13.

33. Les recommandations du Comité du programme et de la coordination figurant aux paragraphes 649 et 650 de son rapport (A/40/38) sont adoptées.

34. Mme SHEAROUSE (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation américaine est opposée à la création d'un certain nombre de postes nouveaux au titre du chapitre 13 et demande donc qu'il soit procédé au vote enregistré sur l'ensemble du chapitre.

/...

35. M. DEVREUX (Belgique) signale que la délégation belge s'abstiendra lors du vote. La gravité de la situation en Afrique justifie que la priorité absolue soit accordée à la CEA. La délégation belge aurait pu appuyer les prévisions de dépenses pour le chapitre 13 si la majeure partie de la croissance des ressources proposée avait été consacrée aux programmes d'activité. Or, la direction exécutive et l'administration absorbent près de 70 p. 100 de la croissance totale.

36. M. LADJOUZI (Algérie) dit que la délégation algérienne votera pour le crédit demandé étant entendu que le Secrétariat s'efforcera d'y apporter les ajustements nécessaires pour tenir compte du degré de priorité élevé qu'il convient d'accorder aux problèmes de l'Afrique.

37. Sur la demande de la représentante des Etats-Unis, il est procédé au vote enregistré sur le crédit demandé au chapitre 13.

Votent pour :

Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Birmanie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Pérou, Pologne, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, France, Grenade, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

38. Par 98 voix contre une, avec 12 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 51 829 400 dollars au chapitre 13 pour l'exercice biennal 1986-1987 est approuvé en première lecture.

/...

39. M. PANESSO (Colombie) tient à ce que l'appui de la délégation colombienne à la recommandation du Comité consultatif soit consignée dans le compte rendu.

40. M. ORSATELLI (France), expliquant son vote, dit que la position de la délégation française est la même que celle de la délégation belge. Il serait acceptable d'octroyer des ressources supplémentaires à la CEA si une plus grande importance était accordée aux programmes d'activité.

41. M. MOHI EL DIN (Soudan) précise qu'il ne faut pas interpréter le vote de sa délégation en faveur de la recommandation du Comité consultatif comme signifiant qu'à ses yeux, le crédit prévu est proportionnel aux besoins réels.

42. M. BESTMAN (Libéria) estime que le résultat du vote, auquel il vient d'être procédé, devrait indiquer au Secrétariat qu'il doit revoir les prévisions de dépenses établies au titre du chapitre 13 afin de donner à la situation critique en Afrique le rang de priorité qu'elle mérite.

43. M. MUDHO (Kenya) dit que la délégation kényenne a voté pour la recommandation du Comité consultatif bien qu'elle juge le crédit demandé insuffisant. Compte tenu des remarques constructives faites par les représentants de la Belgique et de la France, il espère qu'avant l'adoption finale du budget, le Secrétariat, en consultation avec toutes les parties intéressées, pourra déterminer s'il est possible d'augmenter le crédit ouvert à ce chapitre.

44. M. CHIBANDA (Zambie) s'associe à ces observations.

Chapitre 14. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

45. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif recommande une réduction de 1 566 600 dollars du crédit demandé pour ce chapitre. Une large part de cette réduction est imputable aux recommandations du Comité consultatif (A/40/7, par. 30 à 33) concernant l'établissement d'un rapport sur l'évaluation des besoins des commissions économiques régionales en services informatiques, dont il a demandé la présentation à l'Assemblée générale, lors de sa quarante et unième session.

46. Une autre raison importante justifiant la réduction recommandée est la situation en matière de postes vacants. Au paragraphe 14.5 de son rapport, le Comité a recommandé que l'abattement pour mouvements de personnel soit porté de 5 à 9 p. 100. Au paragraphe 14.6, il a recommandé une légère réduction du crédit demandé au titre des voyages et au paragraphe 14.14, il a recommandé une réduction de 157 200 dollars du montant prévu pour l'amélioration des locaux.

47. Le PRESIDENT appelle l'attention sur les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination (A/40/38, par. 651 à 665) et sur les incidences financières de ces recommandations (A/40/38/Add.1, par. 17 et 18).

48. M. YONIS (Irak) demande une explication concernant le taux de vacance de postes élevé à la Commission. La question a déjà été débattue l'année précédente et le Secrétariat a donné l'assurance qu'il serait remédié à la situation. Se référant à l'annexe IX du projet de budget-programme, le représentant de l'Iraq demande une interprétation de l'alinéa b) de la règle 105.2 du règlement et des règles régissant la planification des programmes, qui prévoit que des éléments de programme peuvent être éliminés. De l'avis de la délégation iraquienne, cette règle signifie que, avant qu'un élément de programme ne soit éliminé, il faut s'efforcer de le remanier. Si, une fois modifié, l'élément de programme ne donne toujours pas de résultats, il convient d'en suspendre l'application. Ce n'est que lorsque ces deux mesures ont été prises qu'un élément de programme peut être éliminé. Le représentant de l'Iraq demande également quels moyens sont fournis pour exécuter les programmes et qui est chargé de leur exécution une fois que le budget-programme a été approuvé. Enfin, notant que le secrétaire de la Commission n'occupe qu'un poste P-5, il demande si les secrétaires des commissions régionales remplissent tous les mêmes fonctions.

49. M. LOZA (Egypte) s'associe aux questions posées par le représentant de l'Iraq. La délégation égyptienne attache une grande importance à la CESAO et accueille favorablement les efforts visant à remédier au taux élevé de vacance de postes. Il convient de renforcer la Commission et d'élaborer des programmes novateurs.

50. M. Loza prend acte des explications fournies au paragraphe 287 du rapport du CPC concernant l'élimination d'éléments de programme. Les éléments de programme peuvent être supprimés à condition que ces modifications répondent aux objectifs du sous-programme tel qu'ils sont exposés dans le plan à moyen terme et que le chef du département ou du bureau intéressé obtienne l'assentiment préalable de l'organe intergouvernemental compétent. La délégation égyptienne appuie les recommandations du CPC et espère que l'étude du Corps commun d'inspection sur les commissions régionales permettra de circonscrire les problèmes touchant la CESAO.

51. M. MONAYAIR (Koweït) s'associe également aux questions posées par le représentant de l'Iraq. La délégation kowéïtienne attache une grande importance aux activités de la CESAO et elle est préoccupée par le taux élevé de vacance de postes à la Commission, ainsi que par l'élimination de 15 éléments de programme.

52. M. OTHMAN (Jordanie) dit que la CESAO existe depuis bien moins de temps que les autres commissions régionales et, pour diverses raisons, a rencontré des difficultés considérables au départ. Ce sont là des facteurs dont il faut tenir compte. Le taux de croissance réelle proposé (1 p. 100) est très inférieur à celui qui est envisagé pour les autres commissions régionales, hormis la Commission économique pour l'Europe.

53. La délégation jordanienne convient pleinement avec le Comité consultatif qu'il faut créer un nouveau poste P-4 et reclasser un poste de P-3 à P-4. En même temps, elle reste préoccupée par le taux de vacance de postes élevé. Tout en continuant de chercher à attirer du personnel des Etats sous-représentés, l'administration devrait prendre des mesures spéciales pour recruter du personnel d'autres pays de la région ou même en dehors de la région, du moins à titre temporaire.

/...

(M. Othman, Jordanie)

54. La délégation jordanienne attache une grande importance aux programmes prévus, en particulier en ce qui concerne les mesures de sécurité alimentaire et l'évaluation des projets de développement rural. Il convient par ailleurs d'accorder la priorité à la question des ressources en eau. Enfin, la délégation jordanienne souscrit aux observations formulées par le représentant de l'Iraq au sujet de l'élimination d'éléments de programme.

55. M. MASSOUD (Emirats arabes unis) dit que sa délégation attache une grande importance aux travaux de la Commission et qu'elle est préoccupée par la suppression de 15 éléments de programme dans le projet de budget-programme. La question de la désertification devrait bénéficier d'une plus grande attention.

56. M. SCHLAFF (Bureau de la planification et de la coordination des programmes) signale que le programme de la Commission s'est développé considérablement au cours des années 70, mais que le taux d'exécution est resté assez bas en raison des difficultés rencontrées pour recruter du personnel qualifié, des conditions difficiles qui règnent au Liban et des problèmes qu'a posés le transfert de la Commission à Bagdad. Préoccupée par ce faible taux d'exécution, la Commission a prié le Secrétariat de consacrer les ressources disponibles à la réalisation des activités les plus prioritaires et de celles qui répondent le mieux aux besoins des Etats Membres de la région. L'élimination de 15 éléments de programme s'inscrit dans le cadre d'une politique de concentration au niveau des éléments de programme. Le Secrétariat a été prié de poursuivre cette politique par un comité permanent créé pour passer en revue l'ensemble du programme de travail de la Commission et établir un ordre de priorité. De surcroît, les Etats Membres de la Commission ont approuvé l'élimination proposée des éléments de programme en question et ils ont examiné le budget-programme de l'exercice biennal 1984-1985 et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987. La procédure adoptée ne relève pas de l'alinéa b) de la règle 105.2 mais de l'article 4.6 du règlement régissant la planification des programmes.

57. Se référant aux problèmes de recrutement, M. Schlaff indique que l'Organisation des Nations Unies envoie des missions de recrutement dans les pays sous-représentés de la région. Elle essaie également de recruter du personnel de nombreux autres pays. Le taux de vacance de postes a quelque peu diminué et continue de baisser.

58. C'est le Secrétaire exécutif de la CESAO qui est responsable de l'exécution des programmes, une fois qu'ils ont été approuvés, dans la limite des pouvoirs que lui a confiés le Secrétaire général et sous réserve des instructions directes de la Commission. En dernier ressort, c'est bien entendu le Secrétaire général qui assume l'entièvre responsabilité de l'exécution des programmes.

59. Enfin, il existe un rapport entre le taux de vacance de postes et le taux de croissance. Lorsqu'un département a un taux de vacance de postes élevé et éprouve des difficultés à pourvoir les postes existants, le Secrétariat considère qu'il serait irrationnel de proposer une forte augmentation des ressources de ce département, en particulier de ses effectifs, estimant qu'il convient avant tout de pourvoir dans toute la mesure du possible les postes vacants avant de prévoir une expansion quelconque.

/...

60. M. ANNAN (Directeur de la Division du budget) répondant à la question posée par le représentant de l'Iraq, indique que le Secrétaire de la CEA occupe un poste P-4, ceux de la CEPALC et de la CESAO des postes P-5 et ceux de la CESAP et de la CEE des postes D-1. Ces rangs différents correspondent aux attributions différentes qui s'attachent aux divers postes. Les secrétaires de la CESAP et de la CEE font également fonction d'assistant spécial auprès de leurs secrétaires exécutifs respectifs.

61. Le PRESIDENT invite la Commission à voter sur les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination dans son rapport et rappelle qu'un vote enregistré a été demandé sur le paragraphe 655.

62. M. ELIASHIV (Israël) dit que sa délégation formule des objections au sujet du crédit prévu au budget parce que la CESAO est en violation flagrante des principes concernant l'égalité souveraine de tous les Etats et l'universalité qui sont énoncés dans la Charte. Israël, en tant qu'Etat Membre situé dans la région géographique de la Commission, n'a pu en devenir membre, tandis que l'OLP, qui n'est pas un Etat, a été admis. Par conséquent, la délégation israélienne votera contre la recommandation formulée au paragraphe 655 et demandera un vote séparé sur les autres paragraphes pertinents.

63. Sur la demande du représentant d'Israël, il est procédé à un vote enregistré sur la recommandation formulée par le CPC au paragraphe 655 de son rapport.

Votent pour : Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Birmanie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

/...

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d'.

64. Par 101 voix contre 2, avec une abstention, la recommandation formulée par le CPC au paragraphe 655 de son rapport est adoptée.

65. Les recommandations formulées aux paragraphes 651 à 654 du rapport du CPC sont adoptées sans qu'il soit procédé à un vote.

66. Le PRESIDENT propose que, compte tenu des recommandations du Comité consultatif, la Commission approuve, en première lecture, l'ouverture d'un crédit de 33 483 100 dollars au chapitre 14 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987.

67. Un vote enregistré est demandé.

Votent pour : Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Birmanie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, Qatar, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

68. Par 93 voix contre 2, avec 10 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 33 483 100 dollars au chapitre 14 pour l'exercice biennal 1986-1987 est approuvée en première lecture.

/...

69. M. HOLBORN (République fédérale d'Allemagne) déclare que son gouvernement s'emploie à favoriser le développement économique, comme en témoignent les contributions extra-budgétaires qu'il verse à l'Organisation des Nations Unies et ses programmes d'aide bilatérale. Toutefois, en raison de l'importance qu'elle attache à la rigueur budgétaire, elle a des difficultés à accepter le taux de croissance prévu aux chapitres 11, 12, 13 et 14 et s'est donc abstenu lors du vote sur ces chapitres.

La séance est levée à 13 h 25.